

LAUNAGUET

Séjours été 2026



Pré-inscriptions :

jusqu'au 10 juin

- ✓ via le portail Concerto en flashant le QR Code ->
- ✓ par courriel : alsh@mairie-launaguet.fr



Info séjours

Places limitées à 14 enfants par séjour. Hébergement sous tentes, transport en autocar.

Neuvic
(19 - Corrèze)
5 jours

*Attestation "savoir nager" NÉCESSAIRE pour
les activités paddle Géant et canoë

9 - 11 ans

du lundi 6 au vendredi 10 juillet

ou

du lundi 13 au vendredi 17 juillet

8 - 11 ans

du lundi 17 au vendredi 21 août

**Accrobranche, paddle géant, escape game,
canoë, tour escalade mobile, baignade lac**



Argentat sur Dordogne

(19 - Corrèze)

5 jours

6 - 8 ans

du lundi 6 au vendredi 10 juillet

**Jeu de piste, aqua splash, initiation escalade,
balade en gabarde**



CENTRE DE LOISIRS
Espace François Mitterrand
Tél : 05 34 27 18 57
alsh@mairie-launaguet.fr

COMMISSION ENFANCE | JEUNESSE | ÉDUCATION | AFFAIRES SCOLAIRES
Hôtel de Ville - 95, Chemin des Combes - 31140 Launaguet
Tél : 05 61 74 07 16 - Fax : 05 61 09 08 46
www.mairie-launaguet.fr

Tarifs

Sous réserve de délibération du conseil municipal du 04 juin 2026		Séjour 6/8 ans Argentat sur dordogne (19) du 06 au 10 juillet 2026				Séjour 9/11 ans lac de Neuvic (19) du 06 au 10 juillet 2026 Séjour 9/11 ans lac de Neuvic (19) du 13 au 17 juillet 2026 Séjour 8/11 ans lac de Neuvic (19) du 17 au 21 août 2026			
		Coût famille	Coût famille - aide aux temps libres	Coût famille	Coût famille - aide aux temps libres	Coût famille	Coût famille - aide aux temps libres	Coût famille	Coût famille - aide aux temps libres
Tarif	Tranches	Commune		Extérieur		Commune		Extérieur	
A 1	0 à 200 €	159	69	239	149	167	77	251	161
B 2	201 € à 400 €	177	87	266	176	186	96	279	189
C 3	401 € à 600 €	197	137	295	235	207	147	310	250
D 4	601 € à 800 €	219	169	328	278	230	180	344	294
E 5	801 € à 1000 €	243		365		255		383	
F 6	1001 € à 1200 €	270		405		284		425	
G 7	1201 € à 1400 €	300		450		315		473	
H 8	1401 € à 1600 €	330		495		347		520	
I 9	1601 € à 1800 €	363		545		381		572	
J 10	1801 € à 2000 €	399		599		419		629	
K 11	2001 € à 2200 €	439		659		461		692	
L 12	au-delà de 2201€	483		725		507		761	
L 12	Sans QF	483		725		507		761	

Modalités d'inscription

Aucune inscription ne sera prise compte ou mise en attente si les dernières factures ne sont pas acquittées et les impayés régularisés

Un tirage au sort sera effectué à la clôture des inscriptions. Les enfants d'une même fratrie seront prioritaires en cas de tirage au sort d'un membre de la famille

À noter !

Les enfants extérieurs seront inscrits sur liste d'attente et seront acceptés en fonction des places disponibles.

Paiement des séjours

L'inscription définitive sera validée par le paiement complet, au plus tard le 03 juillet pour les séjours de juillet et le 1er août pour le séjour d'août. Les chèques vacances sont acceptés.

Absence et remboursement

Il ne sera procédé à aucune réduction ou remboursement :

- en cas d'annulation non justifiée avant le séjour.
- en cas d'absence ou de retour anticipé pour convenance personnelle de la famille.
- en cas d'exclusion de l'enfant à l'initiative de la Ville

Avant le séjour :

Le remboursement sera pris en compte uniquement en cas de force majeure :

- sur production d'un certificat médical ou bulletin d'hospitalisation d'entrée et sortie de l'enfant entraînant une incapacité à participer au séjour.
- en cas de décès dans la famille

Une somme de 30€ pour la réservation de ce séjour sera toutefois prélevée.

Durant le séjour :

Si pour des raisons médicales (maladie, accident ou incident survenu durant le séjour), un enfant devait interrompre le séjour, les jours d'absence seront remboursés sur la base du coût journalier du séjour dans la tranche de QF appliqué à la famille déduction faite des 30 € de base d'inscription.

Toute journée commencée est due.

Si les séjours n'ont pas atteint leur quota d'inscrits, l'organisateur se réserve le droit d'annuler les prestations.



Pièces à fournir lors de l'inscription

> Pour les enfants non inscrits aux services municipaux d'animation durant l'année scolaire, merci de procéder à l'inscription et à l'ouverture d'un dossier famille Launa'p@ss auprès du Guichet Famille de RDV au 09 67 74 18 66

Aide financière (sous conditions)

-L'aide VACAF AVE (Aide aux Vacances Enfants) de 6 à 17 ans et avoir un quotient familial inférieur ou égal à 950 € en janvier 2026.

-Pass colo concerne les enfants nés en 2015 et les enfants nés en 2014 qui n'ont pas utilisé leur Pass colo en 2024 ayant un QF jusqu'à 1 500 € (au 1er février 2026).

-des aides aux temps libre de 10, 12, 18€ /jour :fournir l'attestation de quotient familial de janvier 2026 QF < 800 €

Pour bénéficier d'une aide spécifique, contacter le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour un rendez-vous au 05 61 37 64 64, après acceptation de votre enfant à un séjour.



CENTRE DE LOISIRS
Espace François Mitterrand
Tél : 05 34 27 18 57
alsh@mairie-launaguet.fr

COMMISSION ENFANCE | JEUNESSE | ÉDUCATION | AFFAIRES SCOLAIRES
Hôtel de Ville - 95, Chemin des Combes - 31140 Launaguet
Tél : 05 61 74 07 16 - Fax : 05 61 09 08 46
www.mairie-launaguet.fr